



Stages sportifs ASM Omnisports

Conditions générales d'inscriptions (CGI)

Conditions générales d'inscriptions (CGI) – Stages sportifs ASM Omnisports

1. Programmes et accès

L'ASM Omnisports (le club) propose des programmes sportifs pour les jeunes (usagers) de 6 ans à 13 ans permettant de participer à des activités sportives encadrées et de mettre à disposition du matériel sportif pour pratiquer ces activités sportives. A chaque période de vacances scolaires, la description et les tarifs sont indiqués sur les supports de communication disponibles à l'accueil du club, le site internet du club et ses réseaux sociaux.

Les présentes conditions générales d'inscription sont transmises à l'usager ou son représentant légal qui les accepte dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, virement, carte bleue ou espèces).

Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'ASM impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription.

Les sports proposés seront connus au minimum 3 jours avant le début du stage. L'ensemble des représentants légaux des participants seront informés par email des modalités du stage (horaires, lieux, activités sportives).

Les locaux pourront être fermés en cas d'alerte sanitaire émise par la Préfecture du Puy-de-Dôme. Les familles seront tenues informées le cas échéant.

2. Modalités d'inscription

L'inscription est possible tout au long de l'année en fonction des places disponibles et des stages proposés.

Les inscriptions se font via le site internet du club dédié aux inscriptions. Les inscriptions peuvent être réalisées jusqu'à 48h avant le début du stage.

Toute inscription engage la participation de l'enfant sur le stage en question.

Chaque stage est soumis à un nombre d'inscriptions limité, choisi par le club.

3. Certificat d'aptitude à la pratique d'activités sportives

Avant toute inscription, nous vous recommandons de consulter un médecin afin d'obtenir un certificat d'aptitude à la pratique d'activités sportives.

A la demande de l'ASM, la présentation d'un certificat médical de moins d'un an pourra être exigé de l'usager.

Le club se réserve le droit, en fonction des informations figurant sur le certificat, de refuser l'inscription de l'enfant au stage voulu.

A défaut de présentation d'un certificat d'aptitude à la pratique d'activités sportives, le club décline toute responsabilité en cas de dommages liés à une pathologie latente ou un état de santé particulier qui n'aurait pas été porté à sa connaissance.

Il est également rappelé qu'en aucun cas le club ne peut administrer elle-même des soins ou des médicaments aux usagers.

Conditions générales d'inscriptions (CGI) – Stages sportifs ASM Omnisports

4. Prix et paiement

Les prix s'entendent en euros et toutes taxes comprises (TTC). Ils sont affichés et sont disponibles sur les supports de communication sur le site internet du club.

Les prix comprennent les activités sportives proposées, le repas de la pause déjeuner, le goûter ainsi que les transports en minibus le cas échéant.

Les représentants légaux auront la possibilité de déposer leurs enfants sur le lieu du stage sportif à partir de 08h30 et devra venir le récupérer à 18h00 maximum.

Les modalités de paiements sont les suivantes :

- En ligne en 1 fois par prélèvement ;
- En ligne en 3 fois par prélèvement (pour stage 5 jours uniquement) ;
- A l'accueil du club en carte bancaire, chèques ANCV, espèces.

5. Conditions de participation aux stages

Toute participation aux stages du club devra être validée par une inscription et un paiement.

L'inscription à un stage sportif du club est nominative.

Sauf cas d'empêchement médical tel que mentionné ci-après, la personne inscrite est engagée jusqu'à la fin du stage en cours à compter de la date de son inscription.

Aucune résiliation ne pourra ensuite intervenir par l'inscrit avant la fin du stage pour laquelle il a signé l'inscription.

Lors de l'inscription, l'usager déclare en signant son bulletin d'inscription avoir pris connaissance et en accepter intégralement les contenus des présentes conditions générales d'inscription (CGI), et du règlement intérieur accessible et consultable à l'accueil du club.

A compter de sa date d'inscription, l'usager s'engage, tout au long de la période de stage pour laquelle il s'est inscrit :

- A respecter strictement le règlement intérieur (RI) et les Conditions générales d'inscription (CGI) ainsi que toutes recommandations que serait amené à exprimer l'animateur sportif.
- A prendre toutes les précautions nécessaires pour pratiquer l'activité en préservant sa santé, sa sécurité, en respectant les consignes et recommandations des responsables ou représentant légaux de la structure et les réglementations sanitaires en cours.
- A respecter les règles de bonne conduite, de convivialité, d'hygiène et de sécurité, qui pourraient lui être communiquées en cours de saison par voie d'affichage dans la salle, ou de diffusion par toutes autres voies : ex : courrier postal, mails, sms, site de l'établissement.
- A respecter toutes les réglementations et lois en vigueur, notamment celles liées à la sécurité et aux conditions sanitaires.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.

Les espaces de passage et les sorties en cas d'incendie ne doivent pas être bloquées par des objets personnels.

Conditions générales d'inscriptions (CGI) – Stages sportifs ASM Omnisports

6. Modification / annulation d'un stage

Le club pourrait être amené à annuler un stage en cas de force majeure (crise sanitaire, évènement majeur etc...). Si tel est le cas, nous procéderons à un remboursement partiel si le stage a pu démarrer ou total si le stage n'a pas pu démarrer.

Toute annulation ou modification émanant de l'usager et sur décision de ses représentants légaux ne pourra être soumise à un remboursement partiel ou total du stage, sauf présentation d'un certificat médical.

7. Transport

En cas de transport nécessaire pour la pratique d'une activité sportive, le club mettra à disposition de ses éducateurs sportifs des minibus du club. Des rehausseurs seront également mis à disposition des éducateurs pour répondre à la législation en matière de sécurité routière.

8. Niveau pratique et technique

Les programmes sont classés selon des critères de niveaux et d'activités, encadrés par un ou plusieurs éducateurs sportifs.

Lors de l'inscription à un stage, l'éducateur sportif référent est le **seul décisionnaire** quant au choix du niveau du cours auquel l'inscrit peut participer. Il pourra donc être amené à refuser l'accès à un cours jugé par lui non adapté à la condition physique ou aux capacités physiques de l'enfant.

En s'inscrivant le participant reconnaît totalement ce droit à l'animateur sportif et reconnaît pleine valeur à la décision de niveau qu'il pourrait être amené à prendre.

Chaque participant doit par ailleurs se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques.

Il est par ailleurs vivement recommandé aux représentants légaux des usagers de se renseigner sur les niveaux techniques et pratiques de chaque activité.

9. Avance des frais médicaux et frais de recherche et de secours

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance sont parfois avancés par le club.

En inscrivant un enfant mineur, les représentants légaux acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

10. Assurance

Le club dispose d'une assurance en responsabilité civile tous risques pour le compte de ses usagers auprès de la compagnie MAIF Assurance (MAIF 4274061J).

L'ASM assure les responsabilités qui lui incombent et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

11. Règlement intérieur

Tous les usagers et représentants légaux devront se conformer au règlement intérieur du club. Il est accessible et consultable à l'accueil du club.

Conditions générales d'inscriptions (CGI) – Stages sportifs ASM Omnisports

12. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour l'usager lui-même mais aussi pour l'ensemble du groupe.

Chaque participant doit se conformer aux règles propres au stage et aux indications des encadrants.

Le club se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants.

Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Par ailleurs, tout dommage causé par l'usager en cas de non-respect des règles et indications des encadrants sera de nature à engager sa responsabilité ainsi que celle de ses représentants légaux.

En inscrivant un enfant mineur, les représentants légaux ou responsables acceptent la mise en œuvre éventuelle de leur responsabilité civile et s'engagent à en informer l'intéressé.

Le club décline toute responsabilité liée aux actes de vandalisme, destruction volontaire ou vol commis par un enfant mineur pendant la durée de son stage.

D'une manière générale, le club déconseille vivement d'apporter des objets de valeur sur les centres ou de les laisser dans les chambres ou les tentes.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou dommage d'objets.

13. Matériel

Le matériel mise à disposition des usagers est de la propriété du club. Il conviendra de restituer tout le matériel mis à disposition en fin de stage auprès des éducateurs sportifs. Chaque usager devra respecter le matériel mis à disposition pour la pratique des activités sportives. En cas de casse ou de perte, la responsabilité civile de l'usager sera engagée.

14. Droit à l'image

Les représentants du club peuvent être amenés à réaliser des photographies des usagers dans le cadre de la communication du club.

En cas de refus d'apparaître sur les images prises, l'usager ou son représentant légal devra expressément et par écrit le faire connaître AVANT le début du stage.

A défaut, l'usager ou son représentant légal sera réputé avoir tacitement accepté que les images prises soient utilisées dans le cadre de la communication du club.

15. Vidéo surveillance

Le site de l'ASM Omnisports dispose de caméras de vidéo-surveillance dans le but de sécuriser les infrastructures et les usagers.

En acceptant les présentes, l'usager ou son représentant légal consent à ce que puisse être utilisé les images tirées de la vidéo-surveillance pour les besoins de sécurité du club.

Le club s'interdit tout autre usage des images tirées de vidéo-surveillance.

16. Protection des données personnelles

En application de la [loi 78-17 du 6 janvier 1978](#) modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives demandées sont nécessaires au traitement de son inscription et à l'établissement des factures, notamment.

L'usager ou le représentant légal dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, d'opposition de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant

